

# PHARMACIEN·NE



# PHARMACIEN·NE

Vous exercez le métier de pharmacien·ne dans un autre pays et vous souhaitez désormais le pratiquer en Colombie-Britannique? Vous êtes au bon endroit: sur cette page, vous trouverez la procédure détaillée pour faire valoir vos diplômes et vous enregistrer à l'ordre provincial de votre profession.



## Les prérequis:

La profession de pharmacien·ne est réglementée en Colombie-Britannique, c'est-à-dire qu'elle est gérée et contrôlée par un organisme provincial: le *College of Pharmacists of British Columbia*. Pour pouvoir exercer ce métier, il faudra impérativement [vous enregistrer](#) auprès de cet organisme. Avant de commencer la procédure, assurez-vous de répondre à ce prérequis:

- Être diplômé·e d'une formation de pharmacien·ne d'au moins 4 ans.

Nous vous recommandons également de lire toute cette page avant de commencer la procédure, afin d'avoir une vision d'ensemble des étapes qui vous attendent.

## Un peu de vocabulaire:

Anglais	Français
Pharmacist	Pharmacien·ne
College of Pharmacists of British Columbia (CPBC)	<i>Pas de traduction officielle</i> Ordre des pharmaciens·ne·s de Colombie-Britannique
Pharmacists' Gateway Canada	Portail pour pharmaciens Canada
Pharmacy Examining Board of Canada (PEBC)	Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (BEPC)

## La procédure en bref:

Les étapes clés sont les suivantes:

Faites certifier conforme votre pièce d'identité et votre diplôme;

- Prouvez que vous avez un niveau d'anglais suffisant pour exercer;
- Inscrivez-vous en ligne sur le Portail pour pharmaciens Canada;
- Enregistrez-vous auprès du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (BEPC);
- Passez les examens du BEPC;
- Préinscrivez-vous auprès du CPBC;
- Complétez l'examen du CPBC et suivez la formation requise

Au terme de cette procédure, vous aurez l'autorisation d'exercer votre profession.

### 1. Faites certifier conforme votre pièce d'identité et votre diplôme

Plus tard dans la procédure, on vous demandera de fournir une copie certifiée/authentifiée d'une pièce d'identité. Vous pouvez vous préoccuper de cette certification (notarization en anglais) quand vous le souhaitez.

C'est une procédure payante mais très simple: il suffit d'amener vos papiers d'identité ainsi que des photocopies chez un notaire ou un avocat, qui les comparera puis apposera son tampon et/ou sa signature pour certifier qu'ils sont identiques.

La même chose vous sera demandée pour votre diplôme de pharmacien-ne, nous vous conseillons donc d'en faire également une copie certifiée quand vous le pouvez.

Enfin, plusieurs formulaires disponibles plus tard dans la procédure devront également être certifiés par un notaire pour être acceptés (voir étapes "**4 - Enregistrez-vous auprès du BEPC**" et "**6 - Inscrivez-vous auprès du College of Pharmacists of British Columbia**")



## 2. Prouvez votre niveau d'anglais

Durant la procédure, il va vous être demandé de prouver votre niveau d'anglais, en passant l'un des examens suivants:

- le [IELTS Academic Test](#): examen composé de 4 épreuves, globalement considéré comme difficile. Ce test est général et ne vous interrogera pas sur du vocabulaire spécifique à votre profession. Les frais sont d'environ 300\$CA.
- L'[Occupational English Test \(OET\)](#): examen composé de 4 épreuves, conçu pour les professionnel-le-s de santé, testant vos connaissances de l'anglais avec du vocabulaire spécifique. Les frais sont d'environ 650\$CA.

Pensez à consulter les [notes minimales requises](#) (en p. 3) à ces examens.

## 3. Inscrivez-vous sur le Portail pour pharmaciens Canada

Le point de départ de vos démarches avec les organismes gérant votre profession doit être le [Portail pour pharmaciens Canada](#) (*Pharmacists' Gateway Canada*). S'inscrire sur cet espace en ligne est obligatoire pour le reste de la procédure car c'est là que seront centralisées les informations liées à vos démarches pour devenir pharmacien·ne.

Créez tout d'abord un compte via le [portail candidat](#). Une fois votre compte créé, vous pouvez vous inscrire au Portail pour pharmaciens Canada et payer les frais de 385\$CA.

Ce faisant, vous obtiendrez un numéro d'identification national, nécessaire pour l'étape suivante.

## 4. Enregistrez-vous auprès du BEPC

Une fois votre numéro d'identification national obtenu, vous pouvez vous rendre sur le site du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (BEPC ou, en anglais, *Pharmacy Examining Board of Canada - PEBC*), qui se chargera d'évaluer votre formation et votre diplôme, avant de vous faire passer des examens testant vos connaissances et compétences.

Vous allez devoir suivre la procédure pour les [diplômé·e-s étranger·ère-s](#) du BEPC. En cas de question durant ces démarches, vous pouvez écrire un courriel à [pebcinfo@pebc.ca](mailto:pebcinfo@pebc.ca).

Créez votre espace sur le [portail candidat du BEPC](#) (attention, le lien que vous devez utiliser n'est pas le même si vous avez été diplômé au Canada, aux USA ou dans un autre pays). Une fois votre compte créé, le BEPC vous conseille d'utiliser uniquement [ce nouveau lien](#) pour vous connecter, pour éviter tout souci de connexion.

Maintenant que vous êtes inscrit-e sur le portail candidat, faites votre [demande d'évaluation de dossier](#). Débutez votre demande dans la rubrique "Applications" de votre espace en ligne. La première étape est de fournir des informations personnelles sur votre profil, sur vos diplômes et formation ainsi que sur votre permis d'exercice. Une fois votre profil rempli, payez les frais de 715\$CA.

Durant cette inscription, vous obtiendrez un numéro d'identification BEPC, qu'il faudra conserver précieusement et faire figurer sur toutes vos correspondances avec le BEPC.

Après avoir payé les frais, vous aurez accès à un lien pour télécharger le formulaire papier de demande d'évaluation de dossier. Remplissez toutes les informations nécessaires puis imprimez le formulaire et faites le certifier conforme par un notaire, qui devra remplir la section "Déclaration du témoin" du formulaire avant d'apposer sa signature/son sceau.

Vous devez joindre à votre dossier papier:

- Une copie certifiée conforme par notaire de votre passeport canadien/international ou de votre carte de citoyenneté canadienne (recto/verso);
- Une copie certifiée conforme de votre diplôme de pharmacien·ne;
- Une photo d'identité au format passeport, que vous devrez également téléverser sur votre espace en ligne.

Vous devrez aussi contacter votre université pour qu'elle envoie vos relevés de notes universitaires directement au BEPC. Elle peut, au choix, envoyer vos relevés de notes par la poste, à l'adresse mentionnée ci-dessous, ou par courriel à [desubmit@pebc.ca](mailto:desubmit@pebc.ca). Pensez à demander à votre université de mentionner votre numéro d'identification BEPC dans ses envois.

Si vous détenez un permis d'exercice, contactez également les organismes réglementant la profession de pharmacien·ne auprès desquels vous avez été enregistré-e pour qu'ils envoient directement au BEPC une attestation certifiant que



vous êtes actuellement titulaire d'un permis d'exercice. L'attestation peut elle aussi être envoyée par la poste à l'adresse ci-dessous, ou par courriel à [desubmit@pebc.ca](mailto:desubmit@pebc.ca). L'envoi doit là encore mentionner votre numéro d'identification BEPC.

Une fois toutes les pièces réunies et les organismes pertinents contactés, envoyez le formulaire papier et tous les documents nécessaires à l'adresse suivante, en prenant soin de mentionner votre numéro d'identification BEPC dans votre courrier:

Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (BEPC)  
200-59 Hayden Street  
Toronto, ON M4Y 0E7  
CANADA

**ATTENTION**, n'envoyez aucun originaux, ils ne vous seront pas rendus.

Le BEPC accusera réception de votre demande sous six semaines après avoir reçu le formulaire papier. Une fois l'intégralité des documents reçus (de votre université et des organismes de réglementation), le BEPC examinera votre dossier et vous donnera une réponse sous huit à neuf semaines, via un envoi sur votre espace en ligne.

Si vous êtes évalué·e favorablement, vous pourrez vous inscrire à l'examen d'évaluation via votre espace en ligne.

## 5. Passez les examens du BEPC

Vous aurez deux examens à passer: l'examen d'évaluation et l'examen d'aptitude

L'[examen d'évaluation](#) est un QCM de 3h15, à passer sur ordinateur en une seule séance. Il vise à tester vos connaissances sur la pratique de la pharmacie et sur les sciences biomédicales et pharmaceutiques. Pour plus d'informations sur l'examen, vous pouvez consulter cette [vidéo d'information](#).

Vous pouvez vous y inscrire sur votre portail en ligne. Choisissez la date, le centre et la langue d'examen souhaités. Puis payez les frais d'examen de 910\$CA.

Une fois l'examen passé, les résultats seront disponibles en ligne sous cinq semaines sur le site du BEPC. Dans la semaine suivant cet affichage général, vous recevrez une communication sur votre espace en ligne annonçant vos résultats.

Si vous avez réussi ce premier examen, les formulaires d'inscription aux deux parties de l'examen d'aptitude seront ajoutés à votre espace en ligne.

L'[examen d'aptitude](#) se décompose en deux parties: la Partie I (QCM) et la Partie II (ECOS), organisées lors de deux sessions différentes. La Partie I est un QCM de 4h30 à passer sur ordinateur, évaluant vos connaissances et votre capacité de jugement. La Partie II est un Examen clinique objectif structuré (ECOS), soit une suite de cas pratiques et de simulations avec des patient·e·s joué·e·s par des acteur·rice·s testant vos compétences pratiques. Pour plus d'informations sur les deux parties de l'examen, consultez cette [vidéo d'information](#).

Pour candidater, vous devez faire deux demandes sur votre espace en ligne, une pour chaque partie de l'examen, en précisant à chaque fois la date, le lieu et la langue d'examen souhaité·e·s; puis payer les frais (855\$CA pour la Partie I, 1915\$CA pour la Partie II).

Dans les deux à trois semaines précédant chaque partie de l'examen, vous recevrez une invitation à prendre rendez-vous par courriel, afin de confirmer l'heure, la date et le lieu d'examen.

Une fois chaque partie de l'examen passée, les résultats seront disponibles en ligne sous cinq semaines sur le site du BEPC. Dans la semaine suivant l'affichage général, vous recevrez une communication sur votre espace en ligne annonçant vos résultats.

Si vous avez réussi les deux parties de l'examen, vous serez inscrit·e au registre du BEPC et vous recevrez un certificat d'aptitude rédigé en français ou en anglais.

Bravo, vous en avez terminé avec les démarches du BEPC, il est temps de vous inscrire auprès de l'organisme provincial régissant votre profession.

## **6. Pré-inscrivez vous auprès du College of Pharmacists of British Columbia (CPBC)**

Voici venue l'heure de commencer la procédure auprès de l'ordre des pharmaciens·ne·s de Colombie-Britannique. Soyez prévenu·e: à partir de maintenant, toute la procédure se fera en anglais.

Pour vous inscrire en tant que [diplômé·e internationale](#), vous devez d'abord remplir une demande de pré-inscription (*pre-registration*). Pour ce faire, créez un compte en ligne [eServices](#).



Une fois créé, connectez-vous sur cet espace en ligne, où vous trouverez un formulaire de pré-inscription à remplir en ligne. Vous devrez également téléverser [divers documents](#):

- Une copie de votre pièce d'identité certifiée conforme par un notaire, accompagnée de [ce formulaire](#) rempli, signé et tamponné par le notaire;
- Une copie certifiée conforme de votre autorisation de travailler au Canada;
- Une copie certifiée conforme de votre diplôme de pharmacien·ne;
- Une copie du certificat d'aptitude délivré par le BEPC;
- Votre numéro d'identification national de Portail pour pharmaciens Canada;
- [Cette déclaration](#) solennelle (Statutory declaration) remplie et signée.

Vous devez également recontacter les organismes réglementant la profession de pharmacien·ne auprès desquels vous avez été inscrit·e, pour leur demander d'envoyer directement une lettre de bonne conduite professionnelle (Letter of standing), par courriel à [registration@bcpharmacists.org](mailto:registration@bcpharmacists.org), ou par la poste à l'adresse suivante:

College of Pharmacists of BC

200-1765 West 8th Avenue  
Vancouver, BC V6J 5C6  
CANADA

Si vous n'avez jamais été inscrit·e auprès d'un tel organisme, vous devrez le déclarer dans votre inscription en ligne.

Enfin, en remplissant le formulaire en ligne, vous devrez accepter de vous soumettre à un examen de votre casier judiciaire (Criminal Record Check), une procédure qui prendra au moins 45 jours. Terminez votre pré-inscription en payant les frais (617\$CA). Vous serez averti de l'avancement de votre dossier par courriel.

## **7. Complétez l'examen du CPBC et la formation CP3 requise**

Votre pré-inscription complétée vous donne accès à plusieurs démarches obligatoires.



La première est de passer l'[examen de jurisprudence](#) du CPBC. Vous pouvez vous y inscrire via votre espace en ligne eServices. Ce test vous interrogera sur les normes régissant le métier de pharmacien·ne en Colombie-Britannique et au Canada. Une fois passé, vous recevrez vos résultats à l'examen sous deux mois par courriel.

La seconde est de suivre le programme [Canadien Pharmacy Practice Program](#) (CP3) dispensé par l'Université de Colombie-Britannique (UBC). Il s'agit d'un programme d'étude de 24 semaines: 12 semaines de cours virtuels, puis 12,5 semaines d'entraînement en personne (*Structured Practical Training* - SPT). Vous pouvez vous inscrire à ce programme via [ce lien](#), en payant les frais de candidature de 250\$CA. Notez qu'au total, les frais de la formation s'élèvent à 14 200\$CA.

Une fois l'examen de jurisprudence passé et le programme CP3 suivi et réussi, vous pourrez enfin candidater à la *Full Registration* en tant que pharmacien·ne, via votre portail en ligne eServices. En fonction de votre situation, vous devrez fournir [quelques documents](#) supplémentaires, particulièrement une attestation d'assurance de responsabilité professionnelle. Vous serez tenu au courant de l'avancement de votre dossier par courriel. Si votre candidature est acceptée, vous pourrez payer les frais d'enregistrement (1122\$CA).

Félicitations, vous êtes enregistré·e en tant que pharmacien·ne et vous pouvez désormais exercer votre profession! N'oubliez pas de renouveler votre agrément [chaque année](#).

